

NINEA : _____

No de document indiqué sur le formulaire : _____

Annexe : Détail des affaires imposables – Taxe sur les produits alcoolisés

Vous devez compléter et joindre une annexe du détail des affaires imposables avec chacune de vos déclarations pour la taxe sur les alcools. Ces informations seront utilisées à des fins de contrôle et de statistiques. Veuillez compléter le détail de vos affaires imposables dans la grille ci-dessous. Toutes les quantités doivent être exprimées en litres. Le prix unitaire correspond à votre prix de vente moyen de la période. Vous trouverez une légende des colonnes sur la dernière page.

(1) Nature des produits vendus	(2) Code	(3) Quantité (litre)	(4) Prix moyen / litre	(5) Montant total des ventes	(6) Tarif / litre (F.CFA)	(7) Taux de taxe	(8) Taxes à payer
<u>Bières d'un titrage inférieur à 6%</u>							
Fabriquées au Sénégal	201A					30%	
Importées + de 66 cl	202A					30%	
Importées 33 à 66 cl	203A					30%	
Importées 32 cl et au dessous	204A					30%	
<u>Bières d'un titrage supérieur à 6%</u>							
Fabriquées au Sénégal, 33 cl et +	201B				600	30%	
Fabriquées au Sénégal, 32 cl et -	201C				2500	30%	
Importées + de 66 cl	202B				600	30%	
Importées 33 à 66 cl	203B				600	30%	
Importées 32 cl et au dessous	204B				2500	30%	
<u>Vins</u>							
Ordinaires de + 200 l	211					30%	
Ordinaires de 50 cl à 200 l	212				600	30%	
Ordinaires 33 à 50 cl	213				600	30%	
Ordinaires de – de 33 cl	214				2500	30%	
Mousseux/champagnes de + 200 l	221					30%	
Mousseux/champagnes de 50 cl à 200 l	222				600	30%	
Sous-Total :					Sous-Total :		

(1) Nature des produits vendus	(2) Code	(3) Quantité (litre)	(4) Prix / litre	(5) Montant total des ventes	(6) Tarif / litre (F.CFA)	(7) Taux de taxe	(8) Taxes à payer
Reportez votre sous-total :					Sous-total :		
Mousseux/champagnes 33 à 50 cl	223				600	30%	
Mousseux/champagnes de – de 33 cl	224				2500	30%	
Appel. cont. et autres vins de + 200 l	228					30%	
Appel. cont. et autres vins de 50 cl à 200 l	225				600	30%	
Appel. cont. et autres vins de 33 à 50 cl	226				600	30%	
Appel. cont. et autres vins de – de 33 cl	227				2500	30%	
Boissons alcoolisées¹							
Titrant moins de 12° de + 50 cl	232				600	30%	
Titrant moins de 12° de 33 à 50 cl	233				600	30%	
Titrant moins de 12° de 32 cl et -	234				2500	30%	
Titrant de 12° à 20° de + 50 cl	235				600	30%	
Titrant de 12° à 20 ° de 33 à 50 cl	236				600	30%	
Titrant de 12° à 20 ° de 32 cl et -	237				2500	30%	
Titrant de 20° à 40° de + de 100 cl	241				2500	30%	
Titrant de 20° à 40° de 51 à 100 cl	242				2500	30%	
Titrant de 20° à 40 ° de 33 à 50 cl	243				2500	30%	
Titrant de 20° à 40 ° de 32 cl et -	244				2500	30%	
Titrant de 40° et plus de + de 100 cl	245				2500	30%	
Titrant de 40 ° et plus de 51 à 100 cl	246				2500	30%	
Titrant de 40 ° et plus de 33 à 50 cl	247				2500	30%	
Titrant de 40 ° et plus de 32 cl et -	248				2500	30%	
Titrant moins de 12° de + 50 cl	252				600	30%	
Sous-total :					Sous-total :		

¹ Incluant les alcools de menthe

(1) Nature des produits vendus	(2) Code	(3) Quantité (litre)	(4) Prix unitaire moyen	(5) Montant total des ventes	(6) Tarif / litre (F.CFA)	(7) Taux de taxe	(8) Taxes à payer
Reportez votre sous-total :					Sous-total :		
<u>Autres alcools et boissons alcoolisées</u>							
Titrant moins de 12° de 33 à 50 cl	253				600	30%	
Titrant moins de 12° de 32 cl et -	254				2500	30%	
Titrant de 12° à 20° de + 50 cl	255				600	30%	
Titrant de 12° à 20° de 33 à 50 cl	256				600	30%	
Titrant de 12° à 20° de 32 cl et -	257				2500	30%	
Titrant de 20° et plus de + de 100 cl	261				2500	30%	
Titrant plus de 20° de 51 cl à 100 cl	262				2500	30%	
Titrant plus de 20° de 33 à 50 cl	263				2500	30%	
Titrant plus de 20° de 32 cl et -	264				2500	30%	
<u>Parfums</u>							
Bouteilles de plus de 100 cl	282					10%	
Bouteilles de 50 à 100 cl	283					10%	
Bouteilles de 26 à 50 cl	284					10%	
Bouteilles de 10 à 25 cl	285					10%	
Bouteilles de 10 cl et -	286					10%	
TOTAL					TOTAL		

Reportez respectivement le total des colonnes 5 et 8 aux lignes 10 et 20 de votre déclaration.

Légende :

Quantité : Indiquez la quantité vendue taxable pour la période, en litres.

Prix unitaire moyen : Prix moyen par unité de mesure (tonne ou litre) hors taxes du bien (calculé par Total des ventes/Quantité)

Montant total des ventes : Ce total doit correspondre à la quantité multipliée par le prix par litre moyen

Tarif / litre (F.CFA): Dans certains cas, un tarif par litre vendu doit être appliqué

Taux de taxe : Taux de taxe de la catégorie de biens en fonction du montant total des ventes

Taxes à payer : Montant de taxes pour la catégorie de biens. Il correspond au calcul suivant :

$$[\text{Quantité (litres)} \times \text{Tarif par litre}] + [\text{Montant total des ventes} \times \text{Taux de taxe (\%)}] = \text{taxes à payer}$$